Sommaire de ce numéro

Page	**1**	Le Mot du Maire
Pages	**2 à 9**	Comptes rendus du conseil Municipal
Page	**10**	Le mot du Mainzacois… Recensement de la population 2017
Page	**11**	Election présidentielle avril-mai 2017
Page	**12**	Repas annuel des Séniors – mai 2017
Page	**13**	Election législative juin 2017
Page	**14**	Le mot du Mainzacois – l'Ambroisie
Page	**15**	CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord - Randonnées
Page	**16**	Les Ballades du Vendredi
Page	**17**	Cérémonie du 11 novembre et le Bleuet de France
Page	**18**	Collectes de sang – Présentation « Présence verte Charente »
Page	**19**	Le mot du Mainzacois – Qu'est-ce que le testament-partage ?
Page	**20**	La collecte avec CALITOM
Page	**21**	Calendrier de collecte – Information Comité des fêtes
Page	**22**	Le mot du Mainzacois – Ces mots qui déplaisent…

Mes chers amis,

C'est toujours avec plaisir que je m'attelle à la réalisation de ce petit mot clôturant le lourd travail pour la réalisation de ce journal, toujours avec l'aide de Michèle Mercier et la participation de M. Boutaudon… *merci à eux.*

L'année 2017 a été une année pleine au niveau politique avec les deux élections nationales, mais a été aussi une année lourde en réforme et transformation au niveau politique publique locale. La réforme des collectivités instaurant la création de la nouvelle Communauté de Communes « La Rochefoucauld Porte du Périgord » à engendrer de nombreuses transformations, de nombreuses réunions avec les collègues élus des 29 communes membres.

Si nous sommes exigeants, mais peut-être aussi de temps en temps critiques envers cette nouvelle structure, je dois saluer la qualité du travail des services administratif. Il faut tout revoir en profondeur, chaque structure, chaque poste, chaque dépenses, etc… travail énorme demandée par cette fusion. Je félicite aussi la présidence de Jean Marc Brouillet et de son équipe d'adjoints.

Concernant la Commune de Mainzac, cette année 2017 fût moyenne en termes de travaux, les finances ne nous permettant plus de satisfaire pleinement à toutes les obligations de gestion et d'entretien de celle-ci. Ainsi, nous ne faisons que l'indispensable et heureusement que nous disposons de Christelle Gaillard et Vincent Roche qui répondent toujours présents pour le travail sur notre belle commune. *Merci à eux deux !*

Le gros du travail pour le Maire est maintenant principalement sur la Communauté de Communes où toutes les décisions importantes sont prises, il faut donc être présent et faire entendre la voix de Mainzac.

Bonne lecture à vous tous, en vous souhaitant, en mon nom, celui de tout le conseil municipal de Mainzac, de Christelle Gaillard et Vincent Roche, une bonne année 2018. J'espère vous voir nombreux le 6 janvier 2018 à partir de 16h pour la présentation des vœux, la distribution des cadeaux aux enfants de la commune et à la dégustation de la galette.

Dominici Patrice, Maire de Mainzac

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

BILAN GÉNÉRAL CA2016		SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	BP 2016	89 456.99	34 892.20	124 349.19
	CA 2016	73 248.14	22 538.61	95 786.75
DÉPENSES	BP 2016	89 456.99	34 892.20	124 349.19
	CA 2016	73 734.29	24 018.77	97 753.06
Résultats exercice (excédent)		-486.15	-1 480.16	-1 966.31

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2016 : **22 443.44 €**

M. le Maire présente les différents chiffres du compte administratif du budget 2016. Pour la première année depuis 16 ans, le budget présente un léger déficit qui est compensé par l'excédent de fonctionnement global. Cependant, plusieurs signes restent inquiétants concernant l'avenir financier de la commune. Les principales causes sont liées aux différentes augmentations de différentes charges de fonctionnement, mais aussi principalement aux diminutions des dotations de l'état et des différentes compensations. Depuis 2-3 ans, M. le Maire informe le conseil que cela va devenir compliqué, nous sommes arrivés à un point crucial pour l'avenir de la commune.
L'excédent de fonctionnement est en baisse depuis plusieurs années, la commune dispose encore de quelques ressources, mais cela diminue. Pour le montage du prochain budget, M. le Maire prévoit différents changements qui permettront de récupérer quelques marges de manœuvre pour pouvoir investir.

Vote du compte administratif sous la présidence de Madame PARAGE Solange. Le maire se retire de la séance pour laisser le conseille voter le compte administratif.

Vote du compte administratif 9 : POUR 0 : CONTRE

Délibération concernant l'affectation de l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2016 : 22 443,44 €
9 : POUR 0 : CONTRE

PRÉPARATION DU BUDGET 2017

Plusieurs réflexions sont en cours concernant les projets 2017, trois dépenses sont cependant déjà programmées :

- Élagage « vertical » par l'Entreprise DUBOIS qui a eu lieu en début d'année : 25h : 1 950,00€ TTC
- Élagage sur les côtés pour finir par l'entreprise DUBOIS à prévoir… environ 10-15h max
- Changement de l'ordinateur de la secrétaire de Mairie, car l'actuel date de 2009 et devient obsolète.

M. Le maire propose aussi la réflexion sur l'augmentation des impôts de la commune. Il présente un tableau des taux et produits depuis 2001. Il y a eu seulement deux augmentations des taux depuis 2001 (2003 et 2006). Il y a eu aussi une évolution des taux en 2011 liés à la réforme de la taxe professionnelle (passage en CFE), mais l'évolution proposée par les services des impôts a été calculée pour ne pas avoir d'augmentation globale, seulement un transfert de taxe.
Pour l'année 2017, suite à la réforme des Communautés de Communes (loi NOTRE), il va y avoir à nouveau des modifications. Il va y avoir une augmentation, mais elle sera « lissée » sur 11ans et d'après les premières simulations, il devrait y avoir une légère baisse globale sur la commune. M. le Maire propose donc de réaliser une augmentation des taux en proportion pour arriver à une stabilité. Mais il est bien précisé que cela reste tout de même une augmentation !

DÉLIBÉRATION DON MAIRIE

M. le Maire informe le conseil qu'il souhaite réaliser un don à la commune de 344,57 € correspondant à une promesse de sa part correspondant exactement à l'augmentation d'indemnité qu'il a eu depuis le 1er janvier 2016 suite à une réforme de l'état obligeant les maires à obtenir le taux maximal d'indemnité (plus de choix possible). Cependant, le conseil doit autoriser ce don.

Vote du conseil : 9: POUR 0 : CONTRE

INFORMATION DE L'ARRIVÉE D'UN NOUVEAU DOCTEUR A JAVERLHAC

Nouveau Docteur depuis le 27 février 2017: Corneliu DUDAU – Médecin généraliste

PRESENTATION DES DIFFERENTES COMMISSIONS DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Commission FINANCES, Commission DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, Commission URBANISME / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRES HAUT DEBIT, Commission SCOLAIRE, Commission RESSOURCES HUMAINES, Commission ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE, Commission PETITE ENFANCE – ENFANTS – JEUNESSE, Commission COHESION SOCIALE ET AGES DE LA VIE, Commission TRAVAUX, Commission CULTURE – PATRIMOINE, Commission TOURISME – VIE ASSOCIATIVE – EVENEMENTIEL, Commission COMMUNICATION

Après une courte description du rôle de chaque commission, M. le maire propose aux différents conseillers de rentrer dans une des commissions.

M. DOMINICI sera membre des commissions suivantes : Finances, Urbanisme, très haut débit, Ressources humaines et communication.

PROJET ÉOLIEN FEUILLADE-SOUFFRIGNAC

M. le Maire informe le conseil qu'une grande réunion d'information aura lieu le JEUDI 23 MARS 2017 à 18h à la salle des fêtes de Marthon. À la suite de plusieurs demandes et de critiques d'association, plusieurs élus du territoire ont souhaité mettre en place cette réunion. M. Dominici est chargé de son organisation et de l'animation de cette soirée.

Il est prévu l'organisation suivante, mais elle doit être discutée avec la société ABOWIND et l'association.

- 1ère partie : Introduction par les élus de Feuillade rappelant l'historique du projet
- 2ème partie : Présentation du projet par la société ABO WIND
- 3ème partie : Parole à l'association « Vigilance Souffrignac et Environs de Feuillade »
- 4ème partie : Débat – Questions/réponses

Il est prévu que la 2ème partie et la 3ème partie soient avec le même temps permettant ainsi d'avoir le même temps de parole entre l'entreprise et l'association « contre le projet ».

Ci-dessous, la liste des communes concernées par le rayon d'affichage des 6Km et qui seront amenées à émettre un avis sur projet :

Dans le département de la Charente (16) :

CHARRAS, FEUILLADE, GRASSAC, MAINZAC, MARTHON, MONTBRON, SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON, SOUFFRIGNAC, VOUTHON

Dans le département de la Dordogne (24) :

BEAUSSAC, HAUTEFAYE, JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT, TEYJAT, VARAIGNES

L'invitation à cette réunion sera transmise à toutes les collectivités ci-dessus, chacune d'entre elles étant en charge de la communiquer à sa population. À la date de ce conseil municipal, M. le Maire a eu l'accord pour la présence de la société ABOWIND et sur l'organisation. Concernant l'association, une demande de rendez-vous pour en discuter a été réalisée, mais pas de réponse à ce jour.

M. le maire précise que les conseillers municipaux de toutes ces communes seront invités directement, car ils devront émettre un avis en conseil municipal suite à l'enquête publique (date non encore définie)

INFORMATIONS DIVERSES

- Bilan recensement 2017 : La population municipale de Mainzac est en 2017 fixé à 113.
- La toiture de l'église commence à poser plusieurs problèmes, un devis pour estimation financière a été demandé à l'entreprise BAYET de Javerlhac d'un montant d'environ 20 000€. Il n'est pas prévu pour le moment de réaliser ces travaux, mais il va falloir y penser.
- Information association CAP Femina : Présentation de l'association et des différentes manifestations proposées par celle-ci sur Mainzac en 2017. Malgré le souhait de M. le Maire de proposer gratuitement la salle des fêtes à cette association humanitaire pour les différentes manifestations pour les habitants de la commune, le conseil décide de faire payer normalement la location de la salle.
- Demande de carte d'identité : Information concernant les nouvelles modalités pour les demandes de cartes d'identité, ce service ne pourra plus être réalisé par la Commune de Mainzac.
- Information sur la réfection « voirie » du carrefour de la D111 et D93 par le département.
- Problématiques de réparation des poteaux téléphoniques sur la commune. M. le Maire demande à la population d'informer la mairie en cas de problèmes.
- Discussion sur la date du repas des aînés.

Suppression et revote du Compte Administratif 2016

Suite à une erreur sur la délibération concernant le vote du CA le 3 février 2017 (erreur d'écriture de la délibération, mauvaise notation de la présidence), Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut revoter le CA 2016 sous la présidence de Mme PARAGE Solange. Monsieur le Maire se retire de la séance pour laisser les membres du Conseil Municipal voter le CA 2016.Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Solange PARAGE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		22 919.59		1 524.31		24 443.90
Opérations de l'exercice	73 734.29	73 248.14	24 018.77	22 538.61	97 753.06	95 786.75
TOTAUX	73 734.29	96 167.73	24 018.77	24 062.92	97 753.06	120 230.65
Résultat de clôture		22 433.44		44.15		22 477.59
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		22 477.59
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		15 153.56

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
22 433.44	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Taux de taxes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de fixer les taux des taxes directes.
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux de taxes suivants :

- TH = 2,68 %
- FB = 7,99 %
- FNB = 26,27 %
- CFE = 0,00 %

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

BP 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif 2017 :

Section de fonctionnement :
Dépenses de fonctionnement : 85 309,88 €
Recettes de fonctionnement : 85 309,88 €

Résultat du vote :
Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Section d'investissement :
Dépenses d'investissement : 14 944,99 €
Recettes d'investissement : 14 944,99 €
Monsieur le Maire prévoit de changer l'ordinateur du secrétariat (1 200 €)

Participation financière aux dépenses d'installation d'un médecin généraliste sur la commune de Javerhac-La Chapelle Saint-Robert :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Javerlhac La Chapelle St Robert a engagé des frais pour l'installation d'un médecin généraliste sur son territoire dont l'activité impacte les communes limitrophes qui ne possèdent pas de cabinet médical sur leur propre territoire.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de participer à hauteur de 200 € pour les frais d'installation d'un médecin généraliste à Javerlhac.

Questions diverses

Bureau de vote pour les élections présidentielles : Monsieur le maire demande aux membres du Conseil Municipal de tenir une permanence le 23 et le 7 mai 2017.

Gardiennage d'église : Mme Delage Régine percevait 200 € d'indemnité par an pour l'ouverture et la fermeture de l'église. Elle souhaite ne plus percevoir d'indemnité de gardiennage.

Repas des ainés : Le repas des ainés aura lieu le dimanche 21 mai à la salle des fêtes de Mainzac.

Comptes rendus du conseil municipal – **07 mai 2017**

BP 2017

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut revoter le budget 2017 suite à une modification du budget. Les dépenses imprévues ont été voté pour un montant de 2 929 € alors que les dépenses réelles prévisionnelles d'investissements enregistrent la somme de 14 944, 87 €. Or ce crédit ne peut être supérieur à 7,5 % des crédit correspondant aux dépenses réelles de la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose donc de prévoir 1 000 € en dépenses imprévues et de rajouter 1 929 € à la section d'investissement en voirie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

Vote Exprimé : **11** Vote "Pour" : **11** Vote "Contre" : **0** Vote "Abstention" : **0**

Présentation du PADD de l'ex. CDC Bandiat-Tardoire

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord périmètre de l'ex BANDIAT-TARDOIRE prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en date du 13 avril 2015.

Le chapitre 3 du titre II du code de l'urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunal. C'est ainsi notamment que les PLUi « comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ».

Ce document répond à plusieurs objectifs :

- il fixe l'économie générale du PLUi et exprime donc l'intérêt général. Il ne s'agit plus d'un document juridique opposable aux tiers depuis la loi URBANISME ET HABITAT du 2 juillet 2003.

- il est une pièce indispensable du dossier final, dont la réalisation est préalable au projet de PLUi ou à sa révision et qui doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagements.

Les orientations du PADD doivent être soumises en débat en Conseil municipal. Monsieur le Maire expose à l'assemblée le document PADD et propose au Conseil municipal de débattre de ces orientations générales.

(il s'en suit la présentation du PADD).

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, le Conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. Le procès-verbal de débat sur le PADD, le tableau récapitulatif du positionnement de la commune de ECURAS sur le PADD du PLUi ainsi que le projet de PADD sont annexés à la présente délibération.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil.

Achat d'un tracteur tondeuse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tracteur tondeuse ne fonctionne plus. Il propose d'en acheter un autre et présente 3 devis aux membres du Conseil.

Ets AUPY : tracteur tondeuse HUSQVARNA 16CV = 3 149.00 €
Ets QUICHAUD : tracteur tondeuse JONSERED 13CV = 3 499.00 €
Ets LA PIEGUTAINE MOTOCULTURE : tracteur tondeuse HUSQVARNA 16CH = 3 294.15 €

Après avoir étudié les différents devis à l'unanimité le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Aupy qui propose un tracteur tondeuse de marque HUSQVARNA à 3 149 €.

Décision Modificative

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		**DEPENSES**	**RECETTES**
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**
INVESTISSEMENT :		**DEPENSES**	**RECETTES**
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3200.00	
2315 - 77	Installation, matériel et outillage technique	-3200.00	

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Location hangar Mr Constanceau

Monsieur le maire demande aux membres du Conseil Municipal de fixer le prix de la location du hangar de Monsieur Constanceau Raymond à 100 € par an à compter du 1er janvier 2018. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Frelons Asiatiques

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le département ne financera plus la destruction des nids de frelons asiatiques. La commune finançait à hauteur de 50 %. Monsieur le maire demande au Conseil Municipal s'il faut continuer à financer la destruction des nids de frelons asiatiques.
A l'unanimité le Conseil Municipal décide que la commune ne financera plus la destruction des nids de frelons asiatique.

Questions diverses

Photo habitants de Mainzac : Le maire propose aux membres du Conseil Municipal d'organiser une journée afin de prendre une photo de tous les habitants de la commune : Pour le moment aucune date n'a été définie.

Décision Modificative (reprise tracteur tondeuse)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à une nouvelle DM pour la reprise de l'ancien tracteur tondeuse.

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21578	Autre matériel et outillage de voirie	370.00	
2315 - 77		Installation, matériel et outillage technique	-370.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Projet de sécurisation voirie village "La Ferrière"

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de sécuriser la voirie au village de "La Ferrière". En effet, les voitures passent trop vite dans le lieu-dit, les maisons se trouvent à côté de la route, il n'y a pas de trottoir, c'est très dangereux pour les habitants lorsqu'ils veulent sortir de chez eux. Etant une route départementale, le Maire va consulter les services techniques du département pour évaluer les possibilités.

Point sur le haut débit- ALSATIS

Sur la commune de Mainzac, il y a actuellement deux possibilités pour obtenir Internet :

- Via la technologie ADSL (Orange principalement) sur le secteur ouest de la commune avec un débit maximum de 1 à 3Mb/s
- Via la technologie radio (ALSATIS) sur l'autre partie de la commune avec un débit maximal de 4Mb/s.

Le projet ALSATIS est un projet d'une société privée en partenariat avec le département de la Charente mais limité dans le temps. Afin de faire évoluer ce projet et en attendant le « fibrage » intégral, le Département via sa structure « Charente Numérique » a réalisé un nouvel appel d'offres pour prendre la suite du projet ALSATIS.
L'appel d'offres n'ayant pas été renouvelé pour la société ALSATIS, c'est la société NOMOTECH qui va prendre le relais. En cas de besoin, les habitants peuvent contacter la mairie pour de plus amples renseignements.

Questions diverses

Pneus :

Les pneus qui avaient été déposé dans le champs de Mme Duclaud ont été enlevés par une Entreprise de Toulouse avec l'aide des agriculteurs. Il y avait 56 m3 de pneus. Le financement de cet enlèvement a été pris en charge par l'Etat.

Randonné du vendredi :

123 personnes étaient présentes lors de la randonnée du vendredi 1er septembre organisée par la Communauté de Communes à Mainzac. Monsieur Jean-Claude Verlhac a présenté son élevage de cerfs et Monsieur Rémy Mercier à fait découvrir au randonneur le village de Hautefaye. Monsieur le Maire les remercie pour leur intervention lors de cette randonnée. Cette marche c'est terminé par un repas offert par la Communauté de Communes, la Commune de Mainzac a offert les boissons.

L'église :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de changer des ampoules dans l'église. Devant le nombre important de changement des ampoules actuelles (halogène), il propose de passer en LED afin de faire des économies. Les Conseillers approuvent cette décision.

Modification des statuts de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la modification des statuts de la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord. (Lecture intégrale des documents présentés)

Pour les compétences obligatoires :

- Inscription de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Pour les compétences optionnelles :

- Inscription de la compétence : « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations »
- Inscription de la compétence : « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »

Pour les compétences facultatives :

- Inscription de l'antenne de l'office de tourisme à Montbron dans la liste des équipements sportifs
- Inscription de l'espace d'initiation à la préhistoire à Montbron, dans la liste des équipements sportifs
- Inscription du « Soutien aux associations sportives »
- Inscription du « Soutien aux associations culturelles »

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les modifications de statuts de la Communauté de Communes.

Acquisition d'un chauffe-eau pour le logement communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chauffe-eau du logement communal ne fonctionne plus et qu'il faut le changer. Le chauffe-eau de la salle des fêtes est en panne, il faut remplacer le thermostat électrique.
Monsieur le Maire présente plusieurs devis aux Conseillers :

- Devis 1 Ets Giscos (non détaillé) :
Logement communal = 999,42 € TTC
Salle des fêtes = 223,51 € TTC
- Devis 2 Ets Giscos (détaillé) :
Logement communal = 875,67 € TTC
+ 131,40 € TTC (clapet anti-retour vasque salle de bain)
Salle des fêtes = 223,51 € TTC
- Devis Ets Delage System's:
Logement communal = 783,93 € TTC
Salle des fêtes = 107,79 € TTC
- Devis Ets Gallais :
Logement communal = 601,75 € TTC
Salle des fêtes = 93,60 € TTC
- Devis Ets Avenir Confort :
Logement communal = 778,45 € TTC

Résultat des votes :
- Devis 1 Ets Giscos : 0 voix - Devis 2 Ets Giscos : 6 voix
- Ets Delage system's: 3 voix - Ets Gallais : 0 voix - Ets Avenir Confort : 0 voix - 1 vote blanc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis n° 2 de l'Etablissement Giscos.

Transfert des ZAE et de la Ferrière - adaptation du rapport de la CLECT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT). La Communauté de Communes a pris la compétence de "La Fourrière" qui a été inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord lors de la fusion des anciens EPCI Bandiat-Tardoire et Seuil Charente Périgord, au 1er janvier 2017. La Communauté de Communes prend en charge le montant de la Fourrière pour chaque commune puis elle le déduit des attributions de compensation des communes.

L'attribution de compensation provisoire de la commune de Mainzac : 6 921,00 €
Montant de la Fourrière à la charge de la comme de Mainzac : 72,75 €

L'attribution de compensation définitive de la commune de Mainzac : 6 848,25 €
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT.

Prime de fin d 'année des salariées

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder une prime de fin d'année de 150€ à Mme Gaillard Christelle et à M. Roche Vincent comme les années précédentes. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le RIFSEEP

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions de l'expertise et de l'engagement professionnel) mis en place pour la fonction publique au nom du principe de parité découlant de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Il se compose :

- D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) tenant compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé mais également de l'expérience professionnelle (part fixe, indemnité principale dispositif) ;
- D'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) (part variable, indemnité facultative à titre individuel).

Dans ce cadre, M. le Maire informe le Conseil qu'il faut engager une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents de la commune de Mainzac et par conséquence établir un projet de délibération pour instaurer le RIFSEEP.

Contrôle de la salle des fêtes

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la commission de sécurité a procédé au contrôle de la salle des fêtes mardi 21 novembre 2017. Après vérification, la commission demande de changer ou de modifier la porte entre la cuisine et la salle car elle ne doit pas être vitrée. Elle nous suggère aussi de changer la catégorie de la salle qui est actuellement de catégorie 4 et peut donc recevoir jusqu'à 55 personnes et de passer à la catégorie 5 et dans ce cas la salle pourra recevoir jusqu'à 50 personnes. En effet, en changeant de catégorie nous aurions moins de contraintes concernant les normes de sécurité de la salle qui sont de plus en plus difficiles à respecter pour une petite salle des fêtes.Le maire demande l'avis du Conseil Municipal. A l'unanimité les membres du Conseil acceptent le changement de catégorie de la salle des fêtes.

Haut débit

Sur la commune de Mainzac la fibre est prévue entre septembre 2018 et juin 2019. Le coût des travaux pour le fibrage intégral de l'ensemble de la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord est estimé à 3,8 millions d'euros.

Galette des rois et les voeux du maire

La galette des rois et les voeux du maire auront lieu le samedi 6 janvier à 16h à la salle des fêtes de Mainzac.
La réunion du Comité des Fêtes pour réélire les membres du Bureau aura lieu le même jour à 14h30.

Manifestation à Mainzac

Le Comité des Fêtes souhaite organiser une manifestation le dimanche 29 juillet 2017 en faisant un marché gourmand, des jeux pour enfants et en animant la journée avec une brocante. Ils se serviront du Tivoli de Marthon.

SMS

La mairie a mis en place un fichier avec les numéros de téléphone portable des habitants de Mainzac. Cela permet d'envoyer par SMS diverses informations à la population. En début d'année il avait fait passer un document aux habitants afin de récolter les numéros de portable. Beaucoup de personnes ont retourné le document en mairie mais le maire souhaiterait toucher plus de personnes. C'est pourquoi, nous allons recontacter les habitants qui n'ont pas répondus à ce courrier.

Commission Communale des Impôts directs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va devoir réunir la commission des impôts pour faire le point sur la mise à jour des valeurs locatives afin de valider le rapport du centre des impôts.

Collecte de pneus par Calitom

Pour des raisons de sécurité et de réglementation, la collecte des pneus ne s'effectue pas en déchèterie mais sur 3 pôles déchets du département, à des dates précises et selon des conditions spécifiques. Ce service est gratuit et exclusivement réservé aux particuliers. Uniquement sur rendez-vous en contactant CALITOM.

- **4 pneus par foyer** pour les véhicules légers
- **2 pneus par foyer** pour les motos

Seuls les pneumatiques des particuliers, propres, secs, non déchirés et sans jante sont acceptés.

Église

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il faut changer plusieurs ampoules qui sont grillées dans l'église. Il propose au Conseil de changer les ampoules en les remplaçant par des leds. Le Conseil Municipal prévoit de changer dans un premier temps les 4 projecteurs au cœur de l'Eglise en Led.

Monsieur le Maire a terminé de développer en détails les comptes rendus du Conseil municipal, je prends donc le relais pour bavarder avec vous !

Le 14 Janvier 2017, nous étions attentifs, interrogatifs, lors de la réunion publique que Monsieur le Maire a bien développée.

Encore plus de participants dans la salle des fêtes, lorsqu'est venue l'heure de savourer les bonnes galettes des rois confectionnées par Fanny PETIT-VERLHAC dans l'atelier-laboratoire de la Forêt du Brame, au domaine de La Breuille. Les yeux des enfants scintillaient comme des étoiles, à la fois de joie et d'impatience, d'appréhension aussi, lorsque le Père Noël les a appelés à tour de rôle pour leur remettre un cadeau.
L'année a débuté sous des températures hivernales négatives, elles oscillent de -1 à -12°; le soleil est radieux et même si le vent cingle un peu le visage, il faut apprécier les journées de froidure.

Courant Janvier/Février, c'était la période du **recensement** afin de connaître l'évolution de la population et du nombre de logements.

Notre Commune compte donc **9 logements supplémentaires, et 113 habitants.**

Voici l'évolution de la population depuis 1806 :

1806	437	1946	196
1820	418	1954	198
1876	327	1962	177
1881	353	1968	157
1886	318	1975	121
1891	324	1982	110
1896	283	1990	121
1901	274	1999	102
1906	265	2008	115
1911	308	2009	121
1921	252	2011	106
1926	272	2013	115
1931	238	2017	113
1936	223		

1er TOUR DU 23 AVRIL 2017			
Inscrit = 84	Votants = 72	Blancs / Nul = 2	Exprimés = 70

REPARTITION DES SUFFRAGES ENTRE LES CANDIDATS

N° d'ordre	Candidats	Nombre de voix	Pourcentage Arrondi au 2ème chiffre
1	M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	1	1,4 %
2	Mme Marine LE PEN	18	25,7 %
3	M. Emmanuel MACRON	17	24,2 %
4	M. Benoit HAMON	1	1,4 %
5	Mme Nathalie ARTHAUD	0	0 %
6	M. Philippe POUTOU	1	1,4 %
7	M. Jacques CHEMINADE	0	0 %
8	M. Jean LASSALLE	2	2,8 %
9	M. Jean-Luc MELENCHON	9	12,8 %
10	M. François ASSELINEAU	2	2,8 %
11	M. François FILLON	19	27,1 %

2èmer TOUR DU 07 MAI 2017			
Inscrit = 84	Votants = 69	Blancs / Nul = 11	Exprimés = 58

REPARTITION DES SUFFRAGES ENTRE LES CANDIDATS

N° d'ordre	Candidats	Nombre de voix	Pourcentage Arrondi au 2ème chiffre
1	M. Emmanuel MACRON	31	53,4 %
2	Mme Marine LE PEN	27	46,5 %

Résultats du second tour proclamés par le Conseil constitutionnel pour la France entière

Info.gouv.fr

- **Emmanuel MACRON** 20 743 128 voix
  - Inscrits 43,61 %
  - Exprimés 66,10 %
- **Marine LE PEN** 10 638 475 voix
  - Inscrits 22,36 %
  - Exprimés 33,90 %

Palais de l'Elysée

Repas annuel des Séniors, Mai 2017 (Michèle Mercier)

Le 21 Mai 2017, de nombreuses personnes se sont retrouvées pour converser et partager le repas annuel que la Commune offre aux séniors.

1er TOUR DU 11 JUIN 2017 – Canton « val de Tardoire »			
Total du bureau de vote			
Inscrit = 84	Votants = 58	Blancs / Nul = 3	Exprimés = 55

REPARTITION DES SUFFRAGES ENTRE LES CANDIDATS

N° d'ordre	Candidats	Nombre de voix	Pourcentage Arrondi au 2ème chiffre
1	M. François MONROUSSEAU	0	0 %
2	Mme Véronique GREGORI-BACHLIER	7	12,72 %
3	Mme Brigitte FOURE	9	16,36 %
4	Mme Sophie DJAAFARI	0	0 %
5	Mme Madeleine NGOMBET BITOO	13	23,63 %
6	Mme Françoise FIZE	0	0 %
7	M. Christophe MAUVILLAIN	1	0,18 %
8	Mme Aurélie DE AZEVEDO	14	25,45 %
9	Mme Annie BRAGG	0	0 %
10	M. Jérôme LAMBERT	8	14,54 %
11	Mme Anne MAINGUY	1	0,18 %
12	Mme Anabelle SICRE	2	0,36 %

2ème TOUR DU 18 JUIN 2017 – Canton « Val de Tardoire »			
Total du bureau de vote			
Inscrit = 84	Votants = 53	Blancs / Nul = 7	Exprimés = 46

REPARTITION DES SUFFRAGES ENTRE LES CANDIDATS

N° d'ordre	Candidats	Nombre de voix	Pourcentage Arrondi au 2ème chiffre
1	Mme Madeleine NGOMBET BITOO	14	30,47 %
2	M. Jérôme LAMBERT	32	69,56 %

Nombre de sièges à l'Assemblée nationale par nuance de candidats, après les résultats du second tour pour la France entière :

- Parti Communiste Français **10** - France Insoumise 17 - Parti Socialiste **30** - Parti Radical de Gauche **3**
- Divers Gauche **11** - Ecologiste **1** - Divers **3** - Régionaliste **5** - République en Marche **306** - Modem **42**
- Union Démocrate des Indépendants **17** - Les Républicains **112** - Divers Droite **6** - Debout la France **1**
- Front National **8** - Extrême Droite **1**

« Une agriculture qui ne peut produire sans détruire porte en elle les germes de sa propre destruction » Pierre RABHI

Ambroisie ici, Ambroisie là-bas, Ambroisie partout… Ambroisie voyage beaucoup ! Selon les spécialistes elle a envahi une zone allant de Bordeaux à Bucarest. Ce n'est ni le prénom d'une voisine, ni d'une cousine, mais bel et bien celui d'une plante envahissante, qui sait user de toutes les opportunités pour s'imposer et s'installer toujours plus.
Elle fût découverte en France dans les années 1860 environ, vraisemblablement introduite dans des cargaisons de fourrage en provenance d'Amérique du Nord. En premier lieu, la plante s'est développée près des habitations et des cours d'eau. L'aménagement du territoire entrepris dès 1950, a favorisé son développement. L'Ambroisie ne craint pas la sécheresse, s'adapte à tous les terrains, très à l'aise cependant sur les terres dénudées et inoccupées… **elle n'aime pas la concurrence** !

Les graines restent dans **le sol très longtemps, voire jusqu'à 40 ans,** et le vent peut transporter le pollen sur plus de 100 km. Outre l'aménagement du territoire, sont également concernés l'environnement et les agriculteurs qui doivent faire face à cette prolifération, particulièrement dans les cultures de printemps, que sont par exemple les champs de tournesol. L'absence de gels précoces en début d'automne donne à l'Ambroisie tout le loisir de s'installer et de gagner du terrain. Il faut bien noter qu'elle préfère les milieux non enherbés, les chantiers, les bords de chemins, les lieux abandonnés nus, privés de végétation, autrement dit **sans prédateurs.**
Lorsque le tournesol se développe, que ses feuilles et ses fleurs s'épanouissent, Ambroisie attend patiemment bien au chaud sous le végétal, et dès que la moisson est faite, la prolifération explose, il n'y a plus de concurrence ! Des solutions de désherbage mécanique existent pour limiter cette multiplication :

- Le binage pour ceux qui ont le matériel adéquat, lorsque les plants de céréales de plusieurs centimètres dessinent bien les rangs, que le temps est sec et que les pousses d'Ambroisie sont au stade de 2 à 4 feuilles.
- Le déchaumage superficiel (5 cm) avant floraison pour éviter de nouvelles semences.
- La rotation des cultures.
- **Inutile** d'employer le désherbage chimique qui va détruire le couvert végétal, laissant libre court à la croissance d'Ambroisie qui va **se modifier génétiquement** et l'ingérer sans difficultés…

- En tout état de cause, il faut réagir dès son identification pour une destruction indispensable pendant les inter-cultures estivales, afin de maîtriser les cultures de printemps; il y a moins d'inquiétude pour les cultures d'hiver. Si les parcelles sont infestées au moment de la récolte, le nettoyage du matériel, des bottes, etc. s'impose, afin d'éviter tant que faire se peut, la propagation des graines.
- Donc : arrachage, tonte et fauche répétées **avant la floraison** en broyant ou en laissant sécher les plans au soleil. Si c'est trop tard et que les graines vont s'échapper, il faut détruire sur place par brûlage, **sur dérogation uniquement** en consultant les arrêtés préfectoraux, communaux, réglementant cette pratique. L'ambroisie sort de terre généralement vers fin Avril, se développe lentement jusqu'en Juillet, les fleurs se forment rapidement pour arriver à maturité dans le courant du mois d'Août. Le pollen particulièrement allergisant va se répandre de Septembre à Octobre.
- Problème sanitaire reconnu par les autorités (rhinite, asthme, conjonctivite etc.).
Le Poitou-Charentes est désormais sur la carte des secteurs infestés.
Pour la Charente, un arrêté préfectoral de Mai 2016 prescrit la **destruction obligatoire** de l'Ambroisie. **Quelques passages** de cet arrêté qu'il faut consulter en Mairie. **«** L'entretien des terrains relève de la salubrité publique et il incombe aux propriétaires, locataires, fermiers, ayants droits ou occupants à quelque titre que ce soit, de :

1. **Prévenir** la pousse des plants
2. Détruire les plants déjà développés.

L'obligation de lutte est applicable sur toutes surfaces sans exception, y compris les domaines publics de l'Etat, des Collectivités territoriales, voies de communication, terrains d'entreprises, propriétés de particuliers**. En cas de défaillance des personnes visées, le Maire pourra faire procéder à la destruction aux frais des intéressés »**.
Alors Ambroisie, tu arrêtes d'empoisonner tout le monde ! Qu'est-ce que tu préfères ? Le shampoing au glyphosate ?? (Tu l'utilises depuis si longtemps qu'il n'a plus l'effet escompté sur ta résistance) …l'arrachage, le binage, le déchaumage, le brûlage, ou te faire dévorer par un troupeau de moutons (ils t'adorent), pour venir à bout de ta ténacité de voyager ? Dernière révélation…**le nom Ambroisie, d'origine latine empruntée au grec ancien, se traduit par : « Immortel, divin » ;** c'est vous dire… info www.agriculture.gouv.fr

Michèle Mercier

Depuis le 1er Janvier 2017, Seuil-Charente-Périgord et Bandiat-Tardoire (*c'est-à-dire 29 Communes)* se sont regroupées, pour former la nouvelle Communauté de Communes qui s'intitule désormais « **La Rochefoucauld Porte du Périgord** »; elle comptabilise 22 500 habitants sur un peu plus de 468 km2. Monsieur Jean-Marc BROUILLET, Maire de Chazelles en est le Président.
Le siège est à Montbron, mais La Rochefoucauld reste le lieu d'accueil. Les anciens Cantons de Montbron et de La Rochefoucauld forment désormais le Canton **« Val de Tardoire ».** MAINZAC s'inscrit dans la troisième Circonscription de la Charente qui regroupe 208 Communes.

La nouvelle Communauté de Communes a mis en place un programme « Balades du Vendredi », pour l'année 2017. Ce sont des randonnées en famille, entre amis, qui permettent de rencontrer les habitants des Communes environnantes et de se familiariser avec le patrimoine de nos campagnes.

Le 30 Juin, la pluie étant de la partie, une vingtaine de personnes se sont retrouvées à Mainzac, pour faire un parcours d'environ 6 km. Depuis la mairie, le groupe s'est dirigé vers le Rocher, où Monsieur Verlhac attendait pour la visite de l'élevage de cerfs. Incursion en Dordogne, le premier Adjoint au Maire a fait découvrir Hautefaye et son église d'origine romane, remaniée à la période gothique, modifiée à partir du XIXème siècle.

Parapluies en tête, chacun trouve son rythme pour poursuivre le trajet en direction de Ferdinas, et lorsque le clocher de Mainzac dévoile sa silhouette, les pas se font plus pressant pour entrer visiter l'église St Maurice du XIIème et la crypte du X/XIème. A la fin de ce périple, les quelques conseillers présents ont offert gâteaux et boissons aux randonneurs. Pour rester sur une bonne impression, l'expérience de cette randonnée-découverte a été renouvelée à Mainzac, le 1er Septembre. Météo plus clémente, les jours plus courts aussi ; c'est de nuit que les **123** personnes ont terminé le parcourt… SI ! SI ! Pas d'erreur, **il y avait bien 123 personnes**, de La Rochefoucauld, d'Agri, de Chazelles, des quatre coins de la Charente.

Pour la dernière sortie de la saison, un petit casse-croute était offert par la Communauté de Communes de « La Rochefoucauld Porte du Périgord » ; il a fallu se serrer les coudes dans la salle, dehors et en cuisine… les organisateurs avaient un peu sous-estimé le nombre de participants, mais de par l'ingéniosité, des trois Conseillers et de l'Agent technique restés sur place, tout s'est déroulé pour le mieux, à la grande satisfaction de chacun. Merci à, Vincent Roche pour les bonnes grillades qui lui ont donné quelques sueurs, Régine Delage, Evelyne Maubrun, Francis Roche, pour le service; le Maire et moi-même y étions aussi.

Photos – Ballade du vendredi – 30 juin – 1er septembre 2017

Vent et pluie ce 11 Novembre 2017 pour rendre hommage aux victimes de la Grande Guerre, Bleuet à la boutonnière.

L'histoire de ce Bleuet de France, débute après la Première Guerre mondiale, à l'Institution Nationale des Invalides. Au sein de cette Institution, deux infirmières, Charlotte Malleterre et Suzanne Leenhardt, souhaitèrent venir en aide aux soldats mutilés de la Guerre. Afin de leur procurer une activité pour reprendre goût à la vie, mais également un revenu par la vente de ces fleurs au public, elles créèrent dès 1925, un atelier de confection de fleurs de bleuet en tissu.

Le 11 Novembre 1934, pour la première fois dans la Capitale, **cent vingt-huit mille fleurs de bleuets** fabriquées par les anciens combattants, furent vendues sur la voie publique.
C'est ainsi que l'Etat décide, en 1935, de la vente officielle du Bleuet, symbole national du souvenir, chaque 11 Novembre partout en France. Après la seconde Guerre mondiale, l'Etat crée un deuxième jour de collecte, chaque 8 Mai.
L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) qui accompagne depuis 1916 tous les combattants et les victimes de conflits assure la gestion du Bleuet à partir de 1991.
« Le Bleuet de France » poursuit sa mission traditionnelle de soutien moral et financier, envers les victimes des guerres et aux nouvelles victimes que sont celles des actes de terrorisme.

- En cette année 2017, marquée par le centenaire du statut de pupille de la Nation, les dons au Bleuet de France seront plus particulièrement consacrés vers ce type de public. A ce jour, plus de 450 enfants et jeunes gens de 1 à 21 ans sont accompagnés par l'Office, qui les aide, eux et leurs familles, à financer en priorité leurs études et à concrétiser les projets qui leur tiennent à cœur. Les ¾ des pupilles adoptés en 2016 sont des enfants de victimes d'actes de terrorisme ou des victimes eux-mêmes. Et depuis le début de l'année 2017, plus de cent adoptions ont déjà été prononcées.

Soutenir le Bleuet de France, c'est aider ceux qui restent ! - Message de l'ONACVG

- L'**ONACVG**, sous tutelle du Ministère de la Défense, siège à l'**Hôtel des Invalides,** 129 Rue de Grenelle, dans le 7ème Arrondissement de Paris. Le « Roi Soleil » aimait la Guerre ; plus de 50 ans de règne et 5 guerres de 33 ans de conflits… les Officiers, Soldats, Invalides, âgés et sans ressources sont nombreux.
Ainsi donc, au milieu du 17ème siècle, Louis XIV évoque l'intention de créer une Institution pour que « *…ceux qui ont exposé leur vie et prodigué leur sang pour la défense de la monarchie, passent le reste de leurs jours dans la tranquillité*…» C'est dans une ordonnance d'Avril 1670, qu'il dévoile ce projet. L'Edit de 1674 (acte législatif), en décide la création. Le Roi confie la supervision de ce projet à Louvois qui est alors Ministre de la Guerre et choisit l'Architecte Libéral Bruant (lequel a réalisé l'hospice de La Salpêtrière), pour mener à bien la construction.
La première pierre de l'Institution des Invalides, est posée en Novembre 1671 et Louis XIV accueillera en personne, les premiers pensionnaires dès 1674.

Prestigieux édifice du XVIIème, l'Hôtel National des Invalides conserve toujours sa fonction première d'Hôpital-Hospice pour les combattants blessés, invalides ou mutilés de guerre et comprend également, le Musée de l'Armée avec l'Historial Charles de Gaulle (c'est un espace multimédia consacré à l'action de l'homme public, chef de la France Libre et Président fondateur de la Vème République), l'Eglise St Louis et l'Eglise du Dôme qui abrite le tombeau de Napoléon.

Michèle Mercier – Info ONACVG

Hôtel des Invalides

Pourquoi donner son sang ? Pour sauver des vies.
Selon l'Etablissement Français du Sang (EFS), *« il n'existe à ce jour aucun produit capable de se substituer au sang humain ».*

Les produits sanguins sont utilisés lors d'interventions chirurgicales, d'accouchements difficiles, d'accidents, mais également pour les cancers, maladies du sang, pour fabriquer des médicaments etc.

Le don du sang est bénévole. Le choix du bénévolat et de l'anonymat garantit la sécurité des receveurs et des donneurs, par l'absence de bénéfice attendu qui établit un climat de confiance lors de l'entretien pré-don, au bénéfice du malade. Depuis l'affaire du sang contaminé, seuls, **l'Etablissement Français du sang et le Centre de Transfusion Sanguine des Armées**, sont habilités à collecter le sang en France.

Pour donner son sang :

- Il faut avoir entre 18 et 70 ans. Ne pas peser moins de 50 kg.
- Avoir **moins de 60 ans pour un premier don**. Un homme peut donner jusqu'à six fois par an.
- Une femme, quatre fois par an. Pour l'un ou l'autre il faut compter environ huit semaines entre chaque don.

Plusieurs facteurs rendent impossible le don de sang :
Quelques exemples :
- avoir bénéficié d'une transfusion, d'une greffe, quelle qu'en soit la date,
- avoir séjourné au Royaume-Uni pendant au minimum 1 an cumulé entre 1980 et 1996, etc.

En 2018, plusieurs collectes sont prévues à la Salle des fêtes de Montbron, en voici le calendrier :

Qu'est-ce que « LE TESTAMENT-PARTAGE »

Comme la donation-partage, le testament-partage permet d'opérer le partage de ses biens entre ses héritiers. Mais il ne prend effet qu'au jour de son décès :

Avantages et inconvénients :

1. Quels biens est-il possible d'attribuer par testament-partage ?

- Le testament-partage concerne vos biens propres, c'est-à-dire, ceux qui n'appartiennent qu'à vous. Si vous n'avez signé aucun contrat de mariage particulier, il s'agit des biens que vous possédiez avant mariage, ceux dont vous n'avez hérités ou que vous avez reçu par donation.
- En revanche, vous ne pouvez pas disposer des biens que vous possédez avec votre conjoint : les biens acquis pendant le mariage. De même, vous ne pouvez pas inclure dans le testament-partage un bien que vous détenez en indivision.
- Le testament-partage peut ne concerner qu'une partie de vos biens propres. Les autres seront partagés entre vos héritiers selon les règles classiques.

2. Dans quel cas préconisez-y le testament-partage :

- Pour prévenir les disputes : les héritiers n'ont pas à décider que bien revient à qui. Il est recommandé si vous craignez que l'un de vos enfants fasse obstacle au partage des biens, fasse perdurer une situation d'indivision préjudiciable à vos autres enfants.
- Si vous détenez un patrimoine important. Il est capital de ne pas se tromper sur la valeur des biens que chacun reçoit : le partage que vous décidé pourra être remis en cause s'il prive l'un de vos enfants de la part d'héritage à laquelle il a droit (la réserve).

3. Les héritiers peuvent-ils remettre en cause le testament ?

- Oui, s'ils sont tous d'accord.
- Sinon, le partage que vous avez décidé s'impose à eux. Celui qui ne voudrait pos recevoir ce que vous lui avez attribué ne peut réclamer un autre partage. Il doit renoncer à la succession. Sa part revient aux autre héritiers.

4. Faut-il le faire obligatoirement devant un notaire ?

- Non, vous pouvez le rédiger seul (testament allographe). Pour être valable, il doit être entièrement écrit à la main, être daté et signé.
- Mieux vaut demander conseil à son notaire pour éviter d'utiliser des libellés ambigus ou de prendre des dispositions qui ne pourraient pas s'appliquer ou mettraient un héritier en difficultés.
    - Le document peut ainsi être conservé à l'étude après enregistrement au fichier central des dispositions de dernières volontés.
- Vous pouvez néanmoins opter pour un testament authentique que vous dicterez à deux notaires ou à un notaire assisté de deux témoins.

5. Un testament-partage par personne :

Deux conjoints ne peuvent pas ensemble rédiger un testament-partage au profit de leurs enfants contrairement à la donation-partage.

J.P. Boutaudon

Aiguilles, seringues, scalpels, bandelettes... Ces déchets de soins usagés, qu'ils soient piquants, coupants ou tranchants présentent des risques. Attention, pour les jeter, il n'existe qu'une seule solution : les boîtes hermétiques gratuites DASTRI disponibles en pharmacie !

Si vous êtes en automédication et utilisez des seringues, aiguilles, scalpels, lancettes, cathéters..., ces déchets disposent d'une filière de collecte et de traitement spécifique. Ils présentent en effet des risques de blessures ou de piqûres avec transmission de germes, bactéries ou virus, pour ceux qui les manipulent. Cela peut concerner vos proches, les agents de collecte ou de tri lorsqu'ils sont mis par mégarde dans les sacs noirs ou les sacs jaunes.

Si vous réalisez vous-mêmes vos soins à domicile (diabète, hépatite, hémophilie.) ou administrez des soins à votre animal, soyez très vigilants après utilisation des aiguilles, seringues, lancettes...

Vous pouvez vous procurer une boîte spécifique gratuitement en pharmacie. En effet, grâce à l'éco-organisme DASTRI, la majorité des pharmacies du département dispose de contenants hermétiques sur demande. Une fois chez vous, vous y placez vos déchets médicaux. Puis une fois pleine, vous la rapportez à votre pharmacien qui pourra vous en remettre une nouvelle.

La liste des pharmacies partenaires en Charente sur le site internet **www.dastri.fr**

Des agents d'Atrion, le centre de tri départemental des sacs jaunes situé à Mornac, sont régulièrement blessés ! Les conséquences sont lourdes : analyses, suivi médical régulier pendant plusieurs semaines, stress et angoisse.
Une information de Calitom - www.calitom.com – n°vert 0 800 500 429

ELIMINATION DES PNEUS DES PARTICULIERS

CALITOM a mis en place un nouveau service concernant l'élimination des pneus des particuliers. Il faut bien noter que, pour les véhicules légers, les pneus pris en charge sont limités à 4 par foyer et à 2 pneus pour les motos. Les pneus doivent être propres, secs, non déchirés, et sans jante. Pour des raisons de sécurité et de réglementation, le dépôt ne s'effectue pas en déchetterie, mais sur des sites en Charente, à des dates bien précises.

Il faut impérativement se faire inscrire en appelant le n° vert de Calitom : **08 00 50 04 29**.

Au téléphone, il faudra préciser le lieu et la date choisis selon la liste ci-dessous:

- Mardi 9 Janvier 2018 à SAINTE SEVERE
- Vendredi 9 Février à CHAMPAGNE-MOUTON
- Mardi 6 Mars 2018 à POULIGNAC
- Mardi 29 Mai à SAINTE SEVERE
- Vendredi 29 Juin à CHAMPAGNE MOUTON

Les horaires de dépôt : 10h à 12h et de 14h à 17h

Pour tous les autres types de pneus (professionnels, agricoles, poids lourds…), il faudra contacter une entreprise spécialisée.

calitom
service public des déchets

CALENDRIER 2018 DES COLLECTES DES DÉCHETS - *Sont inclus les reports dûs aux jours fériés*

Vos jours de collecte sont				
	pour les sacs jaunes	le vendredi matin	1 semaine sur 2	à partir du vendredi 12 janvier
	pour les sacs noirs	le vendredi matin	1 semaine sur 2	à partir du vendredi 5 janvier

JANV. 18	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 19
L 1 FÉRIÉ 01	J 1	J 1	D 1	*M 1 FÉRIÉ*	V 1	D 1	M 1	S 1	L 1 40	*J 1 FÉRIÉ*	S 1	*M 1 FÉRIÉ*
M 2	V 2	V 2	*L 2 FÉRIÉ* 14	M 2	S 2	L 2 27	J 2	D 2	M 2	V 2	D 2	M 2
M 3	S 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	L 3 36	M 3	S 3	L 3 49	J 3
J 4	D 4	D 4	M 4	V 4	L 4 23	M 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	V 4
V 5	L 5 06	L 5 10	J 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5	V 5	L 5 45	M 5	S 5
S 6	M 6	M 6	V 6	D 6	M 6	V 6	L 6 32	J 6	S 6	M 6	J 6	D 6
D 7	M 7	M 7	S 7	L 7 19	J 7	S 7	M 7	V 7	D 7	M 7	V 7	L 7 02
L 8 02	J 8	J 8	D 8	*M 8 FÉRIÉ*	V 8	D 8	M 8	S 8	L 8 41	J 8	S 8	M 8
M 9	V 9	V 9	L 9 15	M 9	S 9	L 9 28	J 9	D 9	M 9	V 9	D 9	M 9
M 10	S 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	L 10 37	M 10	S 10	L 10 50	J 10
J 11	D 11	D 11	M 11	V 11	L 11 24	M 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	V 11
V 12	L 12 07	L 12 11	J 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	V 12	L 12 46	M 12	S 12
S 13	M 13	M 13	V 13	D 13	M 13	V 13	L 13 33	J 13	S 13	M 13	J 13	D 13
D 14	M 14	M 14	S 14	L 14 20	J 14	S 14	M 14	V 14	D 14	M 14	V 14	L 14 03
L 15 03	J 15	J 15	D 15	M 15	V 15	D 15	*M 15 FÉRIÉ*	S 15	L 15 42	J 15	S 15	M 15
M 16	V 16	V 16	L 16 16	M 16	S 16	L 16 29	J 16	D 16	M 16	V 16	D 16	M 16
M 17	S 17	S 17	M 17	J 17	D 17	M 17	V 17	L 17 38	M 17	S 17	L 17 51	J 17
J 18	D 18	D 18	M 18	V 18	L 18 25	M 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18	V 18
V 19	L 19 08	L 19 12	J 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19	V 19	L 19 47	M 19	S 19
S 20	M 20	M 20	V 20	D 20	M 20	V 20	L 20 34	J 20	S 20	M 20	J 20	D 20
D 21	M 21	M 21	S 21	*L 21 FÉRIÉ* 21	J 21	S 21	M 21	V 21	D 21	M 21	V 21	L 21 04
L 22 04	J 22	J 22	D 22	M 22	V 22	D 22	M 22	S 22	L 22 43	J 22	S 22	M 22
M 23	V 23	V 23	L 23 17	M 23	S 23	L 23 30	J 23	D 23	M 23	V 23	D 23	M 23
M 24	S 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	L 24 39	M 24	S 24	L 24 52	J 24
J 25	D 25	D 25	M 25	V 25	L 25 26	M 25	S 25	M 25	J 25	D 25	*M 25 FÉRIÉ*	V 25
V 26	L 26 09	L 26 13	J 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26	V 26	L 26 48	M 26	S 26
S 27	M 27	M 27	V 27	D 27	M 27	V 27	L 27 35	J 27	S 27	M 27	J 27	D 27
D 28	M 28	M 28	S 28	L 28 22	J 28	S 28	M 28	V 28	D 28	M 28	V 28	L 28 05
L 29 05		J 29	D 29	M 29	V 29	D 29	M 29	S 29	L 29 44	J 29	S 29	M 29
M 30		V 30	L 30 18	M 30	S 30	L 30 31	J 30	D 30	M 30	V 30	D 30	M 30
M 31		S 31		J 31		M 31	V 31		M 31		L 31 01	J 31

L'Assemblée générale du Comité des fêtes aura lieu le Samedi 06 Janvier 2018 à 14 h 30, pour exposer le bilan financier, établir un calendrier prévisionnel des manifestations festives possibles pour 2018 et bien entendu, pour élire et renouveler les Membres du Bureau.
Dans l'éventualité où vous seriez intéressés par cette activité bénévole, soit en tant que Secrétaire, Trésorier (ière), ou membres actifs, merci de vous faire connaître, en assistant à cette réunion.

A 15 h, après le renouvellement du bureau, le Président du Comité des Fêtes de Hautefaye viendra exposer un projet de jeux en commun.

A 16 h, Monsieur le Maire présentera les vœux de la Municipalité autour des galettes et des chocolats, et le Père Noël remettra des cadeaux aux enfants.

NOTEZ BIEN SUR VOS AGENDAS ET DIFFUSEZ L'INFORMATION AUTOUR DE VOUS :

LE DIMANCHE 29 JUILLET 2018, MAINZAC ORGANISERA :

- Une journée vide-grenier, avec emplacement gratuit.
- Marché fermier à midi – Chacun composera son repas selon ses goûts, ses envies et ses moyens.
- Jeux pour enfants

Lorsque j'ai commencé à participer à la mise en page de « Vivre à Mainzac », je ne pensais pas arriver au 21ème numéro ! Bon, ceci-dit, à raison d'un exemplaire par an, je ne pense pas collaborer pour le cinquantième… si vous voyez ce que je veux dire …ça fait beaucoup d'années !!!
Dire que j'avais prévu de vous conter l'Histoire de notre Agriculture, de vous dire que sous la 1ère République, notre Commune faisait partie du District de La Rochefoucauld, que Marthon était un Canton.

Mais voilà ! Ambroisie a perturbé mes projets. Il est temps de clôturer ce fascicule et pourtant, j'ai encore DEUX MOTS à dire, et pas n'importe lesquels ! Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais il me semble que faire les courses pour **se nourrir** devient galère ; plus cher, c'est certain. Que choisir, avec toutes ces étiquettes (c'est souvent le portefeuille qui décide, me direz-vous) ?

BIO, pas BIO, au risque de passer pour ECOLO ! **Ces mots** qui fâchent, qui déplaisent, que veulent-ils dire ?
Nous l'avons compris, ce sont des abréviations !
- Bio ? Biologie bien sûr, et dans le milieu agricole, ça signifie donc que, « *tout ce qui pousse de la terre, se fait de façon naturelle, sans produits **chimiques*** ».
- Ecolo ? Ecologie. « *C'est l'étude scientifique des relations entre les êtres vivants et le milieu rural où ils vivent* ». Alors, où est le problème ? Le problème, c'est que l'Agriculture de notre siècle et celui d'avant, s'est faite emprisonnée par le monde de la chimie, en lui faisant croire qu'une production intensive (subventions comme appât), ferait gagner plus d'argent, plus vite, en nourrissant toute la planète.

Un désherbant pour Ambroisie, un autre pour la concurrente, et vas-y que je t'arrose… chacun sa couleur pour les identifier. Pas folles les « mauvaises herbes », elles s'habituent aux produits qu'il faut renouveler pour le bonheur de ces grands industriels, mais pas pour les agriculteurs.
La terre ne cesse de s'appauvrir depuis plus de 40 ans. Les parcelles de patates, carottes ou poireaux de nos jardins sont remplacées par les piscines. La production de pommes de terre a baissé de plus de 80 %, la vigne de 50 % etc.etc. Pour les étendues de céréales encouragées par le « système », il faut de grandes surfaces cultivables. Les petites exploitations doivent louer des terres, le matériel est de plus en plus important, de plus en plus cher aussi…elles sont donc dépendantes d'un système économique financier qu'elles ne maitrisent pas, des Coopératives et de La Banque. Les Coopératives ont été créées dans les années 1970, afin d'aider les agriculteurs à s'imposer face à la grande distribution et face aux industriels ! En 2016, les liquidations et les redressements ont progressé d'environ 4%. Les prix baissent à la production et l'endettement est trop lourd. Sujet difficile et passionnant, mais il faudrait des pages et des pages pour développer…
Ce petit résumé, pour dire que **des agriculteurs** ont pris conscience que l'agrochimie détruit l'ensemble des processus de transformation naturels des terres, pollue les eaux, l'environnement et la santé ; ils ont donc opté pour une culture plus maitrisée, plus raisonnée, plus diversifiée, en réduisant parfois les surfaces à ensemencer. Il y a des contraintes, des exigences et ces exploitants devraient être mieux accompagnés. Il faudrait améliorer la connaissance des pratiques, amplifier les recherches concernant la rotation des cultures… Les besoins devraient être identifiés Région par Région (le problème c'est qu'elles deviennent aussi grandes que des Duchés), voire localement ; pourquoi pas les Communautés de Communes qui souhaitent étendre leurs « compétences » pour bénéficier des dotations de l'Etat … Bref, bannissons ces mots à la consonance désagréable, que sont BIO et ECOLO. Mangeons moins, mangeons bien, mangeons sain… en respectant ce métier difficile de l'agriculture, mais aussi « la Terre » nourricière qui permet à la Planète de vivre. Les changements climatiques forceront la transition, il faudra s'adapter. N'oublions pas que la famine frappe aux portes de nombreux pays et que l'Europe n'est pas à l'abri. NOUS les humains, nous avons le don de détruire, d'imposer, de transformer ce qui nous entoure au profit du gain et nous nous autodétruisons. Si notre conscience prend… conscience, nous pourrons peut-être chanter, nous aussi :

Pour moi la vie va commencer
En revenant dans ce pays
Là où le soleil et le vent
Là où mes amis mes parents
Avaient gardé mon cœur d'enfant
Pour moi la vie va commencer
Et mon passé sort de l'oubli
Johnny Hallyday

(Suite de ce sujet dans le prochain numéro …)
Meilleurs vœux à toutes et à tous ! ***Michèle Mercier***

Mariage de Katarzina et Peter Greer : 05 août 2017

Nous recherchons des rédacteurs pour le journal communal !

Vous souhaitez écrire un article, faire passer une information, une photo, un hommage…

Contacter Michèle Mercier (remymichele@numericable.fr, ou Christelle Gaillard à la Mairie

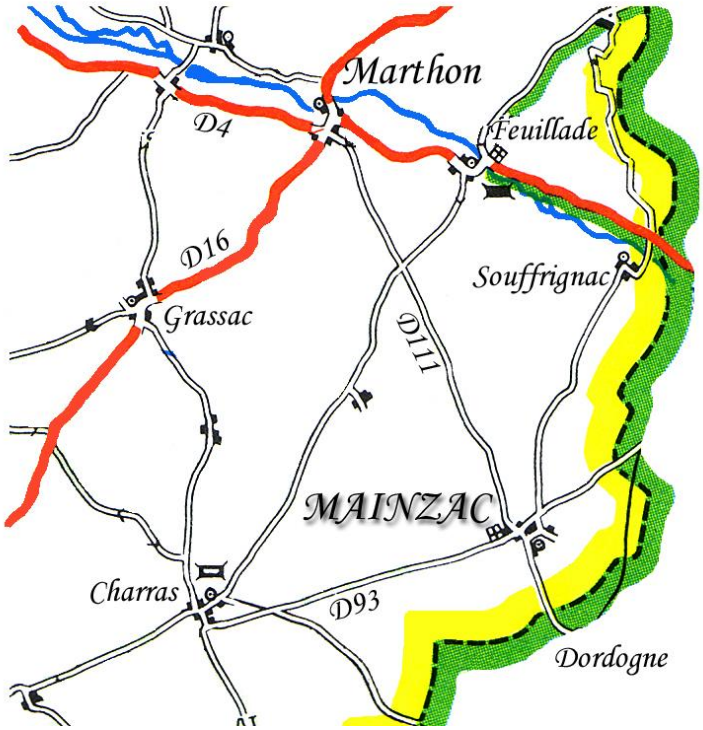

Mairie de Mainzac

Le bourg 16380 Mainzac

Tél/fax : 05.45.23.00.03

mairie@mainzac16.fr

www.mainzac16.fr

Ouverture de la mairie :

Lundi:	14h00	à	18h00
Mardi :	08h00	à	12h00
Jeudi :	14h00	à	18h00

rendez-vous possible…

Imprimé par nos soins

Bulletin municipal tiré à 70 exemplaires (2,40€TTC/journal)
Responsable de la publication : le maire, Patrice Dominici